

Atelier

L'« état civil » avant la Révolution : les registres paroissiaux

◆ Déroulement

Observation de registres paroissiaux originaux, avec commentaires sur leur aspect : matériau, forme, dimension, écriture, timbre...

Rappel historique :

- Finalité des registres paroissiaux : prouver les droits et les devoirs (accès à la majorité, interdiction de se marier plusieurs fois, ouverture de succession...).
- Évolution de la législation sur la tenue des registres paroissiaux. Réforme sous Louis XVI désireux de protéger les droits de tous ses sujets, y compris non catholiques.
- Mise en place d'un véritable état civil sous la Révolution. Lecture d'un acte d'état civil (mariage) du début XIX^e siècle détaillant aussi le rôle de l'officier d'état civil.

Transcription d'actes du XVII^e siècle. Première approche en commun, à partir d'un document projeté, puis travail individuel (l'enseignant dispose du texte intégral pour éventuellement terminer la transcription en classe).

◆ Objectifs

- Mettre l'élève dans la situation de l'historien, confronté avec les matériaux de l'histoire.
- Réfléchir à la notion d'identité.
- Appréhender un certain nombre de réalités démographiques, sociales et culturelles concernant l'Ancien Régime.

- Comprendre la notion d'ancienneté des documents conservés.
- Comprendre la différence entre les documents originaux et leur copie.
- Prendre conscience de la valeur des originaux et du soin dont ils doivent être l'objet pour leur préservation.
- Prendre conscience de l'importance de l'écrit en tant que preuve.

◆ Pré-requis

- Connaître l'existence de l'Ancien Régime et de la Révolution.
- Savoir qu'il existe des religions diverses (juive, chrétienne, musulmane, etc.) et qu'il peut y avoir des familles différentes au sein de ces religions (chrétiens = orthodoxes, catholiques, protestants)
- Connaître les termes : baptême, mariage, sépulture, épidémie.

◆ Comportement

Respectueux vis-à-vis des documents.

◆ Support pédagogique

Un dossier est remis à chaque élève, comportant la photocopie d'une double page d'un registre paroissial, ainsi que des fiches pour la transcription d'un des actes, une liste des noms propres apparaissant sur la page et un glossaire. Des photocopies d'autres extraits de registres paroissiaux permettent de compléter l'information, pendant ou après l'atelier.